



11 mai 2020



agir ensemble

Travail des bergers vachers Pour lutter contre la propagation du Covid-19, la MSA est à vos côtés

Vous employez des bergers vachers sur votre estive, la MSA vous préconise des mesures d'organisation pour éviter la propagation du Covid-19.

Avant la montée en estive

- ❖ Préparer l'hélicoptage afin qu'un seul opérateur ne manipule les charges lors du remplissage des bigbags. Le prestataire d'hélicoptage peut également avoir ses propres règles sanitaires, il faut donc se renseigner en amont.
- ❖ Apposer sur la porte de chaque hébergement un panneau "**Accès interdit à toute personne autre que le berger vacher**".
- ❖ Prévoir la fermeture à clé de l'hébergement et des annexes dès que le salarié s'absente.
- ❖ Le responsable d'estive doit préparer l'accueil du salarié et organiser le travail avant la montée de manière à éviter l'exposition de celui-ci:
 - ✓ prévoir un emplacement pour que chaque intervenant laisse un message sur sa venue et son motif en cas d'absence du salarié,
 - ✓ prévoir le matériel d'hygiène nécessaire (savon, gel hydro alcoolique, rouleaux de papier essuie-main, sacs-poubelles, spray désinfectant et/ou lingettes, masque grand public AFNOR SPEC S76-001),
 - ✓ rédiger une liste des outils nécessaires pour éviter les oublis et les allers-retours,
 - ✓ préparer la communication et informer tous les éleveurs qu'il est interdit de rentrer dans les hébergements et d'utiliser les ustensiles, même si le salarié est présent,
 - ✓ s'assurer de la disponibilité et de l'efficacité des moyens de communication (téléphone, radio).
- ❖ Repenser l'organisation du travail et la co-activité :
 - ✓ pour le bon déroulement des opérations, il est nécessaire de réfléchir au préalable à l'organisation à mettre en place,
 - ✓ limiter l'accès aux personnes extérieures (famille, amis, et autres personnes non indispensables),

Le salarié doit :

- respecter un confinement le plus rigoureux possible, d'une durée de 14 jours, pour éviter de monter en étant malade,
- prévoir le matériel d'hygiène nécessaire,
- prévoir du paracétamol en cas de fièvre selon les doses prescrites par son médecin traitant.



L'essentiel & plus encore

Travail des bergers vachers

Pour lutter contre la propagation du Covid-19, la MSA est à vos côtés



Avant la montée en estive (suite)

- ✓ anticiper la co-activité comme l'intervention des éleveurs, du vétérinaire, de l'aide-berger ou encore d'autres intervenants (OFB, ...) : le responsable de l'estive pourra établir le planning des déplacements des éleveurs sur l'estive afin de limiter le nombre de personnes présentes simultanément, que ce soit pour une simple visite, pour un ravitaillement ou des interventions sur les animaux,
- ✓ pour les chargements et déchargements d'animaux, expliquer au conducteur les règles mises en place et lui demander d'informer le salarié de son heure d'arrivée par sms ou téléphone. Seul le chauffeur ne devra toucher aux éléments du camion (pont, portes, barrières). Echelonner les opérations pour limiter le nombre d'éleveurs présents en même temps.
- ❖ Echanger avec le salarié sur les conditions de sa prise de poste.

Remplacement du berger vacher

- ❖ Anticiper / préparer le remplacement du salarié en cas d'absence (repos, maladie ou autre).
- ❖ Privilégier le logement du remplaçant dans un autre hébergement si possible.
Dans le cas contraire :
 - ✓ le salarié devra emballer et sortir ses affaires du logement pour ne pas avoir besoin de rentrer pour les récupérer,
 - ✓ le salarié devra nettoyer les locaux, les ustensiles de cuisine, le mobilier et les outils avant son départ,
 - ✓ le remplaçant devra faire de même à son arrivée et avant son départ,
 - ✓ le salarié de retour devra réaliser de nouveau ces nettoyages.



Organisation du travail

- ❖ Transmettre les consignes de travail par SMS ou téléphone.
- ❖ Prévenir les éleveurs qu'ils doivent monter avec leurs repas, leurs couverts et leurs petits outils (exemple : coupe-onglons) ainsi que tout le matériel dont ils auront besoin pour se changer et se nettoyer après l'activité.
- ❖ Demander aux intervenants d'avertir le salarié de leur heure de passage par téléphone, sms, pour permettre par exemple de préparer les animaux nécessitant une intervention et de faciliter le respect des gestes barrières.
- ❖ Respecter la distanciation entre tous les usagers de la montagne.
- ❖ Nettoyer, avant et après les interventions, le matériel utilisé à plusieurs (poignées de portes, éléments de contention nécessitant une manipulation, ...).
- ❖ Procéder à des retours et partages d'expérience des aléas de la journée :
 - ✓ tout en respectant la distanciation entre individus pour adapter l'organisation du travail et les mesures initialement prévues, avec les intervenants présents,
 - ✓ par téléphone ou sms avec le responsable de l'estive.
- ❖ Le responsable d'estive doit s'assurer régulièrement de l'état de santé des salariés (éventuels symptômes, ressenti psychologique, appréhension, incompréhension...).

Attention : Un risque peut en cacher un autre ! Assurez-vous que l'attention portée au risque d'infection par Covid-19 ne conduise pas à occulter ou réduire l'attention portée aux risques propres des chantiers (risque animal, chutes, manutentions, ...).



Travail des bergers vachers

Pour lutter contre la propagation du Covid-19, la MSA est à vos côtés



Hébergement

- ❖ Tant que la pandémie persiste, il est recommandé d'éviter de vivre à plusieurs sous le même toit, hormis pour les couples et les familles.
- ❖ Dans l'impossibilité de loger dans deux hébergements distincts, les gestes barrières devront être respectés par les co-habitants :
 - ✓ distanciation d'un mètre au minimum (repas, couchages, ...),
 - ✓ pas d'embrassade, pas de serrage de mains,
 - ✓ lavage des mains fréquent avec savon ou gel hydro alcoolique,
 - ✓ pas d'échange de tabac, papier à rouler, cigarettes, briquet, de gourdes, de téléphone, etc,
 - ✓ port d'un masque grand public si la distanciation est impossible et respect scrupuleux des consignes d'utilisation et de nettoyage. Il est rappelé que la contamination se fait par les gouttelettes de salive, en cas de toux, éternuements, ou échanges de parole au contact d'une personne contaminée (même si elle n'a aucun symptôme),
 - ✓ tous les objets touchés doivent être nettoyés, notamment les couverts, les poignées, les robinets, dessus de chaise, commande de chasse d'eau, etc.

Ravitaillement

Privilégier le ravitaillement par les éleveurs afin de limiter l'exposition du salarié au risque de contamination.



Que faire en cas de suspicion?

- ❖ En cas de fièvre ou sensation de fièvre, de toux, de difficultés à respirer ou de perte brutale de l'odorat sans obstruction nasale ou disparition totale du goût, il faut éviter les contacts et appeler son médecin.
- ❖ Si l'essoufflement s'aggrave, il faut joindre le SAMU au Centre 15, et suivre leurs instructions.

Soutien pour les situations difficiles

- ❖ Besoin d'un soutien psychologique, un service d'écoute en ligne est à votre disposition.
- ❖ Accessible à tout moment, il permet de dialoguer de façon confidentielle avec un professionnel, sur la pandémie de Covid-19, suite à une prédation, ou tout autre sujet.

AGRI'ÉCOUTE
SERVICE D'ÉCOUTE 24H/24 ET 7J/7
DÉDIÉ AU MONDE AGRICOLE ET RURAL
09 69 39 29 19
(Prix d'un appel local)

Des questions sur le Covid-19 ?

- ❖ Le numéro vert qui répond aux questions sur le Covid-19 est ouvert 24h/24 et 7j/7.

information
**CORONAVIRUS
COVID-19**
0 800 130 000
RECOMMANDATIONS

Les conseillers en prévention, médecins et infirmiers du travail de votre MSA sont à votre disposition à distance (téléphone, messagerie...) pour réfléchir avec vous à la mise en œuvre de ces mesures de prévention en fonction de vos spécificités.



L'essentiel & plus encore